



# Projet éducatif Enfance

---

**VILLE DE GRAY**



## La commune : un territoire éducatif, un territoire de vie

Historiquement, en plus des obligations qui leur sont faites par la loi en matière de construction et d'entretien des édifices, les communes ont essentiellement joué un rôle de soutien et d'accompagnement auprès d'autres acteurs. Pendant de nombreuses années, toutes les initiatives et actions conduites en dehors du temps scolaire étaient portées par des associations, auxquelles les communes mettaient à disposition des locaux, du matériel, des subventions. Cette réalité est encore celle connue dans de nombreuses communes, et aujourd'hui, les élus municipaux de la commune de Gray ne peuvent que se réjouir de constater le dynamisme de la vie associative et sa contribution majeure dans les services apportés aux familles et dans l'environnement éducatif, social, sportif et culturel ainsi offert aux enfants et aux adolescents de la commune.

Ces dernières années ont cependant vu croître les responsabilités incombant aux communes. Les exigences en matière de sécurité, de fiabilité, d'accessibilité et de qualité des accueils et des activités ont porté un double mouvement, d'une part vers professionnalisation accrue

de l'encadrement, d'autre part vers une complexification croissante des cadres réglementaires, administratifs et financiers dans lesquels ces actions peuvent s'inscrire.

Les communes ont été amenées à progressivement augmenter leur soutien pour permettre aux associations de poursuivre leur action, notamment dans un contexte marqué par un repli ou une transformation de l'engagement bénévole. Parallèlement les accueils et activités proposés par les associations ont de plus en plus été perçus par les habitants bénéficiaires comme relevant de missions de service public, donc de la responsabilité de l'autorité publique locale. Enfin l'Etat lui-même, au travers des dispositifs contractuels proposés, a reconnu aux communes un rôle majeur dans le développement des politiques éducatives locales.

Aujourd'hui, la légitimité des communes à investir le champ éducatif et à impulser des politiques locales repose donc sur trois grands piliers :

1

La commune est le premier échelon de l'organisation démocratique française. A ce titre elle est particulièrement concernée par tout ce qui permet aux jeunes générations de se préparer à l'exercice de cette citoyenneté : la connaissance de la commune (de son histoire, de son patrimoine), de la transmission des valeurs qui fondent notre république, le sens des responsabilités au plan individuel et au plan collectif, la participation à des actions collectives, la valorisation du patrimoine naturel, intellectuel, artistique ou bâti légué par les précédentes générations.

2

La commune est le premier territoire de vie quotidienne des familles. Même si la vie professionnelle et la vie sociale conduisent de plus en plus les populations à traverser de multiples territoires de vie, s'agissant de la vie familiale, l'ensemble constitué par le domicile, l'école fréquentée et les services publics de proximité dessinent un territoire de vie privilégié. La commune a donc le devoir de veiller au « bien vivre ensemble » sur ce territoire et de répondre aux besoins des enfants, des adolescents et de leurs parents.

La commune est enfin l'interlocuteur privilégié des autres acteurs éducatifs. C'est auprès de la commune que se tournent tous ces acteurs pour discuter de leurs projets ; solliciter les soutiens qu'appelle leur action, partager des difficultés.

L'ensemble de ces évolutions aboutit à ce que les communes ne se contentent plus seulement de soutenir les initiatives et les actions des autres acteurs. Tout en respectant les prérogatives de chacun, parents, écoles, associations, elle doit construire et affirmer sa légitimité :

- Enoncer ses propres orientations éducatives, dans les limites de ses prérogatives

- A ouvrir un espace public de débat autour des questions éducatives

- A mettre en œuvre les actions nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins éducatifs et sociaux

- A favoriser les coopérations entre les différents acteurs

Depuis 1985, la ville de Gray s'est engagée dans un programme éducatif pour les enfants de 2 à 12 ans mais aussi en lien avec les plus petits et les plus grands.

## Des fondements

La reconnaissance des enjeux éducatifs, au sein de notre société et au plan local, et les valeurs partagées et promues par la commune conduisent à affirmer les ambitions éducatives permanentes suivantes au cœur du projet éducatif :

- Soutenir les parents dans leur autorité et leur responsabilité, en proposant des services d'accueil adaptés à la diversité des âges des enfants et des situations familiales, en facilitant l'accès à des loisirs éducatifs de qualité, en privilégiant des relations de coopération confiante entre les parents et l'ensemble des acteurs éducatifs amenés à intervenir auprès des enfants et des adolescents, en les accompagnant en situation de détresse dans leur rôle en proposant des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil.

- Soutenir l'école dans sa mission d'éducation nationale, en offrant aux enseignants et aux élèves les meilleures conditions de scolarité, en

proposant en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves un aménagement des temps périscolaires tenant compte à la fois des besoins des enfants et des familles et des exigences d'une scolarité réussie, en soutenant ou proposant des dispositifs d'accompagnement scolaire répondant aux besoins des élèves les plus en difficulté.

- Soutenir l'ensemble des associations sportives, culturelles ou sociales dont l'action contribue à enrichir l'environnement éducatif des enfants, des adolescents, des familles, tout en participant à la vie sociale locale.

- Favoriser les coopérations entre les différents acteurs éducatifs : concertation, partenariat, mutualisation des compétences et des ressources, évaluation partagée...

- Prendre en compte et accompagner les nouveaux besoins, dans le cadre des valeurs promues.

## Agir ensemble

### La valorisation du rôle éducatif des parents

---

En termes d'objectifs, cela signifie :

#### **Pour le dialogue entre professionnels et parents / pour le soutien et l'accompagnement**

- De renforcer les liens familles/professionnels en permettant l'implication des parents et en favorisant les contacts et en permettant des temps spécifiques parents/enfants/professionnels (exemple Coup de pouce lecture, lien entre l'éducation nationale et la ville de Gray avec la bibliothèque municipale).
- De favoriser les échanges de pratiques entre parents, entre parents et professionnels, et entre professionnels (exemple mise à disposition de locaux au sein de Gray 'ne d'éveil).

- D'organiser des manifestations conviviales et/ ou solidaires associant les familles et les autres éducateurs (exemple 1,2,3 à vous de jouer qui met en lien les associations sportives et les enfants des écoles primaires avec leurs professeurs).
- D'informer régulièrement par le biais de conférences/débats, les familles sur des thèmes liés à l'éducation (exemple : mise à disposition de la salle des congrès pour des conférences comme sur santé et nourriture).
- D'aider les familles à prendre en charge les situations concernant plus particulièrement les préadolescents et les adolescents (exemple la maison des ados)

### Le développement du partenariat éducatif

---

En termes d'objectifs, cela signifie :

#### **1. Pour la structuration du partenariat éducatif**

- D'articuler les différentes politiques et les différents dispositifs liés à l'éducation
- De soutenir et promouvoir les actions qui s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif de la commune.
- De favoriser les manifestations nécessitant une implication inter-associative
- D'associer les acteurs éducatifs locaux à l'élaboration et au suivi des projets municipaux liés à l'éducation

#### **2. Pour la qualification et la formation des acteurs éducatifs :**

- D'informer régulièrement par le biais de conférences/débats, les acteurs sur des thèmes liés à l'éducation
- De mesurer les besoins des acteurs pour définir les axes d'une démarche de formation
- D'impliquer les diverses commissions municipales à l'information et/ou à la formation de leurs personnels sur les questions éducatives

## Les structures d'accueil

**L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RÉCRÉA'GRAY**, dans les locaux de la MPT, 19 rue Victor Hugo de 7H à 8H30, de 11H30 à 13H30 et de 16H30 à 18H30. La restauration scolaire Récréa 'Gray, dans les locaux de la MPT, en contrat avec l'AFSAME par une livraison des repas en liaison chaude, les menus sont contrôlés par une diététicienne. Elle accueille tous les enfants scolarisés dans les différentes écoles de Gray (5)

### L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ

Durant le mois de juillet, il est assuré sur Gray par le Centre social Cap'Gray dès le 1er jour des vacances scolaires jusqu'au début août dans les locaux de Récréa'gray. Durant l'accueil de loisirs il a été donné la possibilité aux différents centres de mettre en place un accueil de loisirs avec hébergement : camp, mini-camp... D'autres offres sont proposées en complément par des centres de loisirs aux alentours (Arc les Gray, Rigny...).

Durant le mois d'août (4 semaines) il est assuré par le personnel de Récréa'Gray. Les activités proposées sont définies au sein de l'équipe d'animation pour un groupe de 2 à 6 ans et un groupe de 6 à 12 ans.

### RASED

Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté, composé d'un enseignant spécialisé dans l'aide pédagogique, le maître E, et un psychologue. Le RASED accueille les élèves des écoles Edmond Bour et Moïse Lévy

### LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET PRIMAIRES :

Ecole primaire Moïse Lévy  
Ecole primaire Edmond Bour  
Ecole maternelle les capucins  
Ecole Maternelle Mavia  
Ecole maternelle Jacques Prévert

### GRAY'NE D'ÉVEIL

Inaugurée en mars 2017, avenue du Général de Gaulle, est une structure multi accueil adaptée aux besoins des enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus. Elle peut accueillir jusqu'à 39 enfants à la journée, à la demi-journée ou à l'heure, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle permet l'accompagnement de l'enfant dans ses premiers pas (éveil des sens, intelligence,

socialisation, autonomie, créativité). Le multi-accueil instaure un climat de confiance entre les familles et l'équipe, et assure un soutien à la fonction parentale. La vie en collectivité favorise leur apprentissage tout en respectant le rythme de chaque enfant.

### CLASSE PASSERELLE

Située au sein de Gray'ne d'éveil la classe passerelle est ouverte pour les enfants des 2 ans. Ces derniers pourront aller à l'école le matin et seront encadrés par un enseignant de l'Éducation nationale.

### LAEP

Lieu d'Accueil Parent Enfant : Ateliers yoga, relaxation, contes et comptines, jeux de manipulation... jusqu'à 6 ans Renseignements : 06 45 90 46 03 - laep@fede70.admr.org  
Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h à Gray'ne d'éveil : 10h - yoga/relaxation 14h - contes et comptines  
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h à Gray'ne d'éveil : 10h - atelier «papouille» 14h - yoga/relaxation

### RPAM

Relais Parents Assistants Maternels , au sein de la structure Gray'ne d'éveil Les relais parents assistants maternels sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Permanence le mardi de 13h45 à 16h45 sans rdv.

### PMI

Protection Maternelle et Infantile , au sein de la structure Gray'ne d'éveil Consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Consultations sur rendez-vous : 03 84 65 12 97

## Des valeurs éducatives, des intentions éducatives

Basées sur la valorisation de la personne et sur le respect de l'intégrité physique et morale de l'enfant et du jeune, les activités des structures d'accueil et de loisirs de la commune de Gray se doivent d'être conformes au projet qui s'articule autour des valeurs suivantes :

### L'autonomie

---

Quel sens donner au terme « autonomie » ?

L'autonomie, c'est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul. Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchie sur lui-même ou sur un milieu. L'autonomie se construit petit à petit, à son rythme : elle est à la fois une prise d'initiative et une socialisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective). Dans les structures d'accueil et de Loisirs, l'enfant, le jeune a besoin de grandir, de s'affirmer, de se sentir libre, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut laisser aux jeunes la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins. Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :

- Que l'enfant, le jeune puisse construire son rapport au monde dans des actions et des expérimentations. Il s'agit donc pour lui d'exprimer ses choix, de choisir, d'agir, de pratiquer, afin de lui permettre de faire sa propre expérience.

- Que l'enfant, le jeune puisse, dans un cadre prédéterminé par les professionnels, avoir accès à des espaces et temps qui facilitent les prises d'initiatives et de responsabilités.

- Que l'enfant, le jeune puisse, dans le cadre de l'apprentissage à la vie sociale, se confronter aux autres pour construire et renforcer progressivement ses propres opinions et ses propres goûts.

- Que l'enfant, le jeune puisse se sentir encouragé à exprimer ses désirs et ses besoins, à se poser des questions, à se remettre en cause, à se sentir libre et ce pour s'ouvrir au monde et assumer ses choix. L'apprentissage de la prise de responsabilité, de l'initiative doit pouvoir être vécu comme une réussite même si l'enfant, le jeune rencontre des difficultés, fait des erreurs. Cela reste toujours une situation porteuse d'apprentissages, si l'accompagnement de l'adulte permet à l'enfant d'explicitier le vécu de son implication et d'envisager une plus grande efficacité de son engagement.

### Le développement durable

---

Consciente de sa responsabilité envers les générations futures, la commune de Gray est engagée, depuis maintenant plusieurs années, dans une démarche de développement durable, qui associe l'ensemble des acteurs locaux. Notre politique sur cette question se traduit

auprès des publics par des actions d'éducation à l'environnement et le développement d'activités en contact direct avec l'environnement qui les entoure. L'éducation à l'environnement, dit-on à juste titre, ne peut se réduire aux connaissances.

## L'épanouissement

---

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de sécurité affective et morale, ce qui suppose la mise en place de repères stables (temps, relations et lieux) et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies ou négociées et formalisées). Un des objectifs fondamentaux de l'éducation est de permettre à chaque enfant et à chaque jeune de pouvoir s'épanouir au niveau personnel, condition indispensable pour mieux s'inscrire dans la société et aller vers les autres. Cela suppose une diversité et une richesse dans

ce qui lui est proposé afin que l'enfant puisse enrichir son horizon culturel et qu'il puisse faire des choix éclairés à partir de sa propre sensibilité, et un accompagnement éducatif sécurisant lui permettant de se dépasser dans ce qu'il fait, condition pour qu'il mesure ce dont il est capable à un moment donné. Pour que l'enfant s'affirme, il doit être encouragé à s'exprimer à partir de modes d'expression variées (orale, motrice, sportive, artistique) donner son avis, se positionner. Cela suppose que son point de vue soit toujours pris en compte et suivi d'une réponse adaptée de la part des adultes dans un souci d'accompagnement individualisé. Cet accompagnement est indispensable pour permettre à tout individu de prendre part à la vie collective.

## La tolérance et la solidarité

---

### 1. LA TOLÉRANCE

Dans une dimension sociale, l'autonomie implique par ailleurs que chacun accorde à autrui la possibilité de penser différemment, en reconnaissant les différences comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des opinions diverses. Il s'agit pour l'enfant et le jeune d'apprendre à respecter une chose avec laquelle il n'est pas d'accord, à reconnaître la liberté d'autrui, à et faire découvrir/partager la sienne en termes de paroles et de comportements tout en s'appropriant les limites inhérentes au respect de l'autre et au fonctionnement de la vie en collectivité, condition indispensable pour que

l'enfant ou le jeune s'inscrivent réellement dans le groupe. Pour autant, apprendre à comprendre (ce qui ne veut pas dire forcément accepter) l'autre doit se faire en lien avec les valeurs et les principes permettant à chacun de vivre dans le cadre d'une vie sociale

### 2. LA SOLIDARITÉ

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres

## La citoyenneté

---

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences. Les enfants et les jeunes, en collectivité, évoluent ensemble dans un même

lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Là, apparaît la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation. Cela ne signifie pas qu'elle se fait dans l'ignorance de l'autre mais dans le respect, dans la relation et dans l'échange.



## LE PETIT PERMIS CITOYEN UN OUTIL POUR L'ENSEMBLE DES PETITS GRAYLOIS DU CP AU CM2.

Pour répondre à ces différents objectifs un petit permis citoyen a été réalisé à destination des élèves de l'ensemble des écoles primaires. Ainsi tout au long de leur progression du CP au CM2 ils aborderont 4 grandes thématiques :

### FESTIFOLIES / RÉCRÉ À LA PLAGE

Au travers de ses expériences collectives, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les compétences des uns et des autres

citoyenneté- secours-santé, environnement-sécurité. Ces thématiques seront abordées sous la responsabilité de leur professeur mais en lien avec la municipalité, à l'origine du projet. Afin que cette démarche soit transverse avec l'ensemble des partenaires, seront sollicités : association, élus, gendarmes, pompiers, police municipale...



## Des équipes

Les équipes municipales liées au projet éducatif de la ville de Gray s'inscrivent dans une fonction éducative et ludique complémentaire de l'école, des partenaires et de la famille, en favorisant l'épanouissement des enfants.

Ils sont soutenus dans leur mission :

- par les élus, qui peuvent faire le lien famille/ service ; éducation nationale/service
- par les autres services municipaux : animation culture/ musée/ bibliothèque / Espaces verts mais aussi L'Office Municipal des Sports. L'ensemble des autres services de la ville pouvant être des supports selon les situations.

L'objectif du pôle enfance de la ville de Gray est d'offrir lors des périodes de vacances et de loisirs des moments de vie en collectivité où l'enfant est acteur. Nous attachons une attention particulière à la place laissée à la parole, à l'écoute et à la créativité. Ainsi un programme d'activité est-il élaboré en amont mais l'enfant doit prendre le temps de le vivre à son rythme dans un climat serein. Les activités toniques doivent être alternées avec des activités plus calmes. Une vigilance particulière est faite à proposer des activités selon les différentes tranches d'âges avec pour les plus petits des

temps de récupération tels que la sieste.

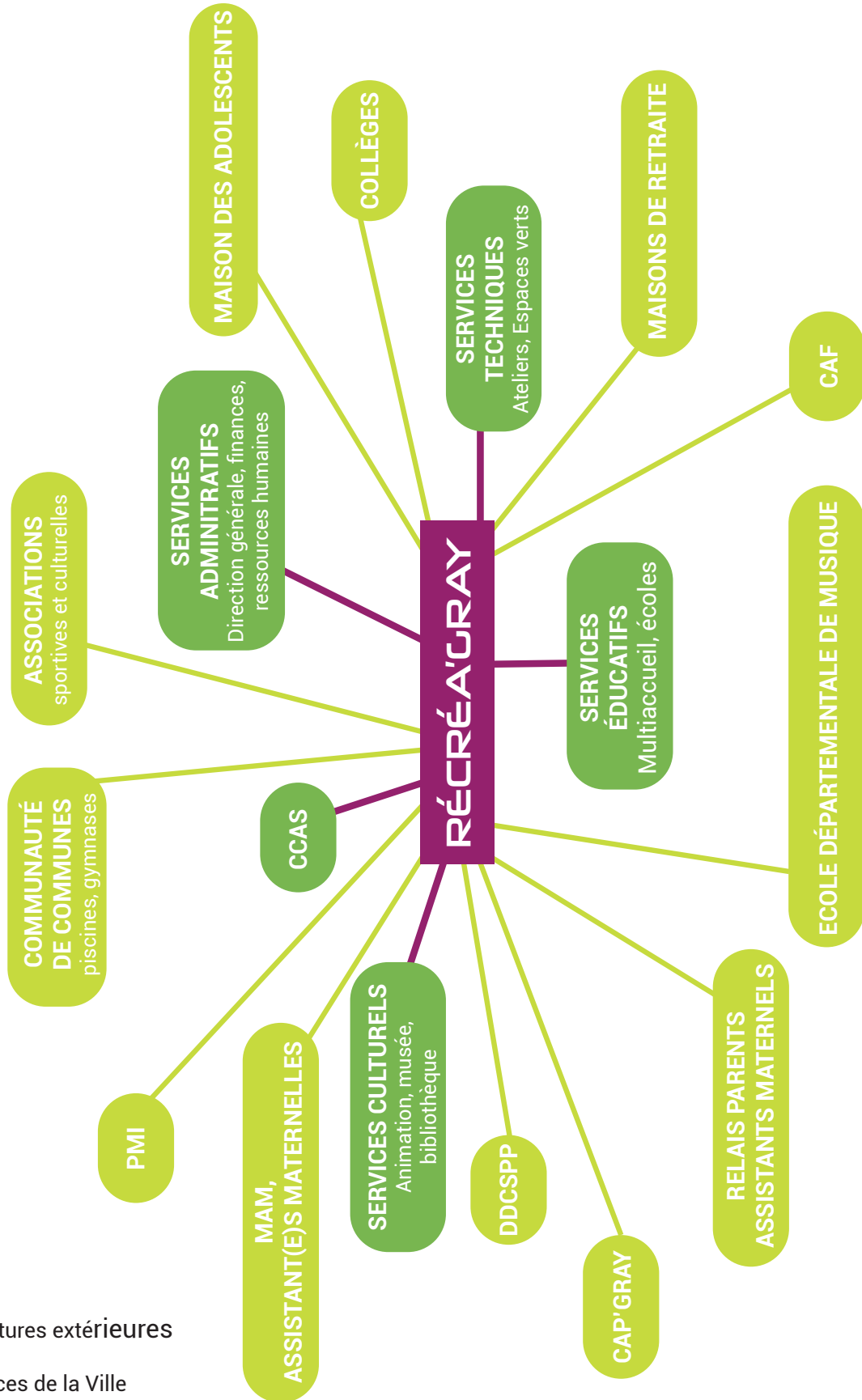
Le temps méridien est lui aussi un temps éducatif où l'enfant doit apprendre à bien se tenir mais aussi à se nourrir de façon équilibrée.



Les accueils de loisirs sont aussi un lieu propice pour les parents afin de se rencontrer, d'échanger et de partager. C'est un temps nécessaire au moment de l'accueil mais aussi lors des fêtes ou expositions des travaux des enfants. Ainsi ces derniers peuvent-ils s'impliquer dans la vie du centre et dans les activités proposées.

Les différents animateurs qui constituent le pôle enfance sont des professionnels qui ont pour mission la programmation et l'animation des activités pour les enfants dans un souci de sécurité et d'épanouissement de ces derniers. En ce qui concerne plus particulièrement l'accueil de loisirs il doit être constitué de professionnels diplômés accompagnés dans leur tâche par des animateurs en formation. Cette équipe doit être disponible, motivée et à l'écoute des enfants. Elle doit créer des situations innovantes dans lesquelles l'action de l'enfant est privilégiée. Elle est la garantie de la sécurité physique et morale des enfants qui lui sont confiés.

# PROJET ÉDUCATIF ENFANCE

Organigramme des interactions entre structures liées au projet éducatif



 Structures extérieures  
 Services de la Ville



Ville de  
**GRAY**

